



A lire attentivement et à conserver !

Durant cette année de formation, vous avez des obligations à notre égard afin de percevoir la totalité du montant qui vous a été octroyé.

EN CAS DE NON-RESPECT, LE VERSEMENT DE LA BOURSE POURRA ÊTRE SUSPENDU OU SUPPRIMÉ.

Dans ce courrier, vous recevez les documents suivants :

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• La décision de bourse mentionnant le montant• La ou les feuille(s) de calcul• Un extrait de la loi sur les aides à la formation et son règlement• La feuille d'explication que vous lisez actuellement | } | A CONSERVER |
| <ul style="list-style-type: none">• Un rapport « semestriel » pré-rempli• Un rapport de « fin d'année ou fin de formation » pré-rempli | } | A RENVoyer COMME EXPLIQUE
CI-DESSOUS |

Si un ou plusieurs versements sont prévus pour le 2^{ème} semestre (voir décision), vous devez nous envoyer votre rapport semestriel complété et signé (y compris une adresse mail de contact).

Les étudiants niveau secondaire II (lycée, CFC, préapprentissage, etc...) doivent nous retourner le rapport au plus tard à la fin du mois de février accompagné d'une copie du bulletin scolaire.

Les étudiants niveau tertiaire (ES, HES, universités, etc...) doivent nous retourner le rapport au plus tard à la fin du mois de mars accompagné de l'attestation du 2^{ème} semestre ou, à défaut, d'une copie des résultats d'examens.

A la fin de votre année de formation ou en cas d'interruption en cours d'année, vous devez nous renvoyer le formulaire de « fin d'année ou fin de formation » complété signé.

Les étudiants niveau secondaire II (lycée, CFC, préapprentissage, etc...) doivent nous retourner le rapport au plus tard à la fin du mois de juillet accompagné d'une copie du bulletin scolaire.

Les étudiants niveau tertiaire (ES, HES, universités, etc...) doivent nous retourner le rapport au plus tard à la fin du mois de septembre accompagné de l'attestation du nouveau semestre ou, à défaut, d'une copie des résultats d'examens.

Les rapports d'études peuvent nous être envoyés par courrier postal (office cantonal des bourses d'études, CP 752, Espace de l'Europe 2 à 2002 Neuchâtel) ou par mail (office.bourses@ne.ch).

ATTENTION : N'oubliez pas de vous rendre au GSR afin d'y déposer une demande de renouvellement de bourse pour la nouvelle année ! L'office des bourses ne peut pas effectuer cette démarche à votre place.

Vos questions, nos réponses au verso de cette feuille —————→ ./.

- ✓ **Je ne retrouve plus le formulaire de rapport d'études.**
Téléchargez-le sur notre site internet www.ne.ch/bourses sous la rubrique « renouvellement ».
- ✓ **L'établissement dans lequel j'étudie ne donne pas de bulletin scolaire ou d'attestation à la fin du 1^{er} semestre.**
Envoyez-nous simplement votre rapport d'études en mentionnant que votre école ne délivre aucune attestation ou bulletin scolaire.
- ✓ **J'ai interrompu ou terminé ma formation en cours d'année.**
Contactez-nous dans les plus brefs délais. Nous devrons probablement réexaminer votre dossier.
- ✓ **J'ai changé de formation en cours d'année.**
Contactez-nous dans les plus brefs délais. Nous devrons probablement réexaminer votre dossier.
- ✓ **Ma situation financière, familiale et/ou celles de mes parents ont changé.**
Vous devez prendre contact directement avec le GSR (Guichet social régional) de votre commune afin de réactualiser votre situation.
- ✓ **J'ai oublié d'informer le GSR (Guichet social régional) d'un changement dans ma situation ou celle de mes parents.**
En cas d'oubli, même involontaire, la bourse pourra être suspendue ou supprimée.
Dans certains cas, si une bourse a été perçue indument, une restitution toute ou partielle pourrait vous être demandée. Il est donc préférable de nous contacter rapidement !
- ✓ **Quels sont les textes de loi sur lesquels se base l'office cantonal des bourses d'études ?**
Rendez-vous sur notre site internet www.ne.ch/bourses sous la rubrique « calcul de bourse »
- ✓ **Vous avez des questions restées sans réponse après la lecture de ce document ?**
Contactez-nous directement par téléphone au 032 889 69 02 ou par mail à office.bourses@ne.ch